



Fin de bail : résiliation antérieure car bail non renouvelé pour cause de travaux

Par **ANGEL38**, le 16/01/2020 à 11:21

Bonjour,

mon appartement a été vendu il y a 2 ans et le nouveau propriétaire souhaite le récupérer en fin de bail (30/06/2020) pour y faire des travaux avant de le relouer. Je l'ai donc prévenu que je commençais à chercher un nouvel appartement. Je précise que le secteur est à flux tendu et que je peux résilier à un mois au lieu de 3.

Je viens de trouver un logement qui me plaît et disponible au 1er mars 2020.

Le propriétaire peut-il exiger mon départ uniquement en fin de bail ou alors que je lui trouve un nouveau locataire pour couvrir la fin du bail ?

Il me semble que l'on peut partir d'un appartement à n'importe quel moment du moment que le délai de résiliation est respecté ?

Merci de vos réponses

Bonne journée

Par **nihilscio**, le 16/01/2020 à 11:54

Bonjour,

Le locataire n'est pas tenu de motiver son congé. Il part quand il veut sous réserve de respecter un préavis de trois mois ou d'un mois seulement en certaines circonstances. Toutefois, dès lors que le propriétaire a déjà donné congé au locataire, celui-ci peut partir à tout moment sans être tenu de respecter un préavis.

Par **ANGEL38**, le **16/01/2020** à **16:06**

Bonjour NIHILSCIO,

merci pour votre réponse, c'est bien ce qu'il me semblait.

bonne fin de journée